Saint-Médard-sur-Ille	18 novembre 2026
Délibération 2026-76	

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20261118-2026761-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 18 novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Laurie CHADEAU, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND.

Absents : Madame Marie-France HUNAULT ayant donné pouvoir à Madame Josianne DETOC, Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Monsieur Gildas BOUREL, Madame Isabelle JARJAILLE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Sophie LAINNEME.

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR.

2026-76 DEVIS SECURISATION DE L'ECOLE ET APPEL A PROJET

L'alarme de l'école présentant des dysfonctionnements importants, son remplacement est devenu une urgence en vue de la sécurisation du groupe scolaire.

Aussi, dans un souci de cohérence, la société, ayant réalisé les installations de la mairie et de l'atelier municipal a été contactée afin de proposer une solution pour l'ensemble du groupe scolaire.

Par ailleurs, la préfecture d'Ille-et-Vilaine lance, pour l'année 2027, l'appel à projet relatif à la vidéoprotection, à la sécurisation des établissements scolaires ainsi qu'aux équipements de police municipale/SDIS. La date de clôture est fixée au 13 décembre 2026. Aussi, considérant la concomitance entre la nécessité de renouveler le système de protection du groupe scolaire ainsi que l'existence de cet appel à projet, il est porté à la connaissance du conseil municipal l'offre de fourniture et de pose d'un système d'alarme.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition de ce système d'alarme ainsi que sur la participation à l'appel à projet « Vidéoprotection et sécurisation des établissements scolaires. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le remplacement du système d'alarme de l'école,
- **Approuve** la proposition de la société Assist Infone d'un montant de 5 047.41€HT soit 6 056.89€TTC pour l'école primaire et de 3 867.83€ HT soit 4 641.40€ TTC pour l'école maternelle et la garderie,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer les devis,

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20261118-2026761-DE

Saint-Médard-sur-Ille	18 novembre 2026
Délibération 2026-76	

- **Approuve** la participation à l'appel à projet « Vidéoprotection et sécurisation des établissements scolaires. » visant à solliciter un financement de la sécurisation du groupe scolaire,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer tout document relatif à cet appel à projet.

Le Maire
N. BOURMONVILLE

MAIRIE SAINT-MEDARD-SUR-ILLE * 35 *

Le Secrétaire de séance